



L'obligation alimentaire, verser une rente à son père

Par **gerardparis**, le **30/06/2011 à 15:34**

Bonjour,
Comment fait on pour verser une rente à son père suivant l'article 205 du Code civil si celui-ci n'en veut pas.
quelles démarches? et auprès de qui?
Merci

Par **mimi493**, le **30/06/2011 à 15:36**

Si le père n'en veut pas, on n'en verse pas, c'est tout, sauf s'il y a un jugement vous obligeant à le faire

Par **gerardparis**, le **30/06/2011 à 15:40**

peut-on demander au juge de lui imposer une rente au risque d'être accusé de non-assistance à personne en danger. MERCI

Par **Tisuisse**, le **30/06/2011 à 18:49**

Bonjour,
Réponse : NON, rien à verser si le papa n'en veut pas.